

Compte-rendu CAPD

(recours appréciation PPCR RDV de carrière 2021/2022)

Du mardi 4 avril 2023

Présents:

-Pour l'administration (10) : M BOUVIER (DASEN), Mme RIOU (SG), M. GUIET (IEN-A), M BIGOT (D1D), Mme POIRIER, M MONBRUN + en visio Mme BLIN-MARQUET, Mme CHANCEREL et Mme BLANCHET + 1 autre

-Pour les représentants des personnels (9) : Mme MASSON, Mme TOUHARIA, Mme FANCHETEAU, M. DEMOUGIN, M. CRISTOFOLI, Mme FALLOT + 1 autre (7 Snuipp-FSU/7), Mme LOOTEN (1 se-UNSA/2), M. LEGAY (1 Snudi-*FO*/1)

Déclarations préalables du Snuipp-FSU et du Snudi FO lues en séance (voir PJ).

Le DASEN n'a pas répondu à notre demande de précisions sur l'organisation/mise en place à venir d'ANDJARO et les conséquences pour l'ensemble des remplaçants !

FO a soumis au vote l'avis suivant : « La CAPD se prononce contre la mise en place de la gestion des remplaçants par l'application Andjaro en Sarthe et le maintien de la distinction des missions des ZIL et des BD. »

Snudi FO/ FSU-Snuipp/ Se-UNSA = 9 POUR Administration = 10 CONTRE (à noter que dans un premier temps, les 4

personnels de l'administration en visio ont voté comme les OS. La SG est intervenue pour un nouveau vote)

En l'absence d'un membre de l'UNSA, les votes sont favorables à l'administration. Les conséquences sont importantes puisqu'il en sera ainsi pour tous les votes de cette CAPD ...

1) Approbation du PV de séance du 24/05/2022

Approbation du PV de séance du 24/05/2022 à l'unanimité.

2) Etude des 3 recours saisis par la CAPD

Il est rappelé que sur les 29 recours, 24 ont été accordés à titre grâcieux. Sur les 5 restants, 3 ont saisi la CAPD de ce jour.

M GUIET précise que le sujet de la CAPD ne permet pas de revenir ni sur l'appréciation du RDV de carrière liée au tableau des 11 compétences et donc sur aucune des croix. Il s'agit du recours sur l'appréciation finale du DASEN.

Pour *FO* cela n'aurait aucun sens de discuter d'un seul mot. Et c'est bien ce que nous dénonçons notamment, dans PPCR, c'est le résumé de plusieurs années de carrière par un seul mot qui va être le premier discriminant dans le passage accéléré ou le changement de grade!

Pour rappel, *FO* est la seule organisation syndicale siégeant en CAPD à avoir voter, au niveau ministériel, CONTRE la mise en place de PPCR (FSU-snuipp et se-UNSA ont voté POUR)

Sur les 3 dossiers, le snudi-FO en défend 1, la FSU-snuipp en défend 2. Le se-UNSA n'en possède pas, ne prendra pas la parole sur cette CAPD.

Les 3 dossiers sous soumis au vote 1 par 1 sur le maintien de l'appréciation. Sans surprise, le DASEN obtient 10 POUR (administration) et 9 CONTRE (OS). Il s'appuiera sur ce vote pour prendre sa décision finale et donc sur un maintien des appréciations portées en septembre 2022

Pour FO, il ne devrait pas y avoir une adéquation entre l'évaluation et la promotion. FO est contre l'évaluation au mérite. FO revendique :

- Abandon des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants et du protocole PPCR qui en est à l'origine ;
- Un barème essentiellement basé sur l'ancienneté pour le déroulement de carrière de chaque personnel ;
- Possibilité de revoir à la hausse les appréciations délivrées au 9ème échelon, lors du 3ème rendez-vous de carrière ;
- Augmentation du taux de passage à la hors-classe : possibilité pour tous les collègues d'accéder à l'indice le plus important du grade le plus élevé ;
- Augmentation de 25 % de la valeur du point d'indice.

2) Questions diverses

- → Question 1 : Concernant les demandes de départ en congé de formation (réponses de l'administration en cours sur ces CFP), il y a eu 19 demandes au total avec 1 demande pour 3 à 10 ans d'AGS, 11 demandes pour une AGS entre 11 et 20 ans d'AGS et 7 demandes pour une AGS pour 21 ans et + d'ancienneté
- → Q2 : Concernant les départs en formation CAPPEI, il y aura 14 départs accordés (9 en option SEGPA et 5 en option RASED)
- → Q3 : Concernant les démissions depuis la R2022, il y a 1 titulaire, 3 PES et 1 alternant
- → Q4 : Concernant les contractuels alternants M2, la Mayenne a expérimenté une application sur fin de M1 et début de M2 permettant aux candidats au concours de s'y consacrer pleinement en fin de M2. Pour le moment en Sarthe, les M2 seront toujours affectés sur des 1/4 de décharge de direction avec 12 jours massés
- → Q5 : Concernant les PES, il y en aura 168 sur l'académie + 3 en langue régionale + 19 via le 3ème concours
- → Q6 : Concernant les ruptures conventionnelles, il y a eu 4 demandes, 2 étudiées dans une première vague avec 1 accord et les 2 autres sont en cours d'étude dans une seconde vague
- \rightarrow Q7 : Concernant les stages MIN, les dates ne sont pas encore connus
- → Q8 : Concernant les demandes de mise en disponibilité pour la R2023, il y a eu 61 demandes dont 13 premières demandes. Sur ces 61 demandes, 44 ont été accordées (dont 11 sur autorisation)
- → Q9 : Concernant les demandes de temps partiels pour la R2023 il y a eu 301 demandes dont 189 de droit et 112 sur autorisation
- → Q10 : Concernant les primes REP/REP+ pour les AESH, c'est en cours avec les remontées par les PIAL. Cela sera bien rétroactif au 1er janvier 2023